



Déclaration préalable des certifié-e-s de l'académie de Nantes à la CAPA d'installation du 15 janvier 2019

Pour la CFDT, le dialogue social est le cœur de l'action syndicale. Les CAP constituent, tel que le prévoit le décret 82-451, le lieu privilégié pour ce dialogue en ce qui concerne les opérations individuelles. Si leurs prérogatives devaient évoluer, le Sgen-CFDT serait particulièrement vigilant aux questions de promotions de grades, de mutations et à la mise en œuvre des accords du type égalité professionnelle.

L'ordre du jour de cette CAPA porte sur les requêtes d'appréciation finale déposées par les collègues ayant bénéficié d'un RDV de carrière.

18 dossiers de contestation des appréciations finales vont être examinés. Le Sgen-CFDT rappelle à cette occasion qu'il a approuvé le protocole PPCR y compris dans sa déclinaison ministérielle de modernisation de l'évaluation des enseignants.

Mais le Sgen-CFDT n'a jamais revendiqué l'accélération de carrière – cas unique dans la fonction publique – puisqu'il a toujours défendu la déconnexion entre l'évaluation et l'avancement d'échelon.

Dans le cadre qui est le nôtre aujourd'hui, le Sgen-CFDT tient à souligner que l'intitulé même de la nouvelle évaluation engage à considérer la carrière dans son ensemble. Force est cependant de constater qu'un certain nombre de collègues qui portent leur requête devant la CAPA soulignent qu'ils ont pâti d'être nouvellement nommés dans un établissement où ils n'avaient pas encore eu l'occasion de démontrer toutes leurs qualités et que leur investissement antérieur dans un autre établissement n'était pas rappelé ; d'autres éléments, par exemple être en congés maternité et parental, changer de type d'établissement, être TZR, sont autant de situations qui pénalisent les collègues qui ont un RDV de carrière. Ces situations empêchent momentanément une implication maximale (pour assurer les fonctions de professeur principal ou mettre en place un projet de voyage). Une carrière ne peut se résumer à l'année en cours (ou aux deux années précédentes) pour des évaluations qui ont lieu aux 6ème, 8ème ou 9ème échelon.

Le Sgen-Cfdt remarque que les résultats de l'évaluation servent davantage à envisager une promotion plutôt qu'à faire un bilan prospectif. De ce fait, ils peuvent être sources de démotivation voire de conflits.

Toutes les requêtes faites le sont principalement parce que les collègues éprouvent le sentiment de voir leur investissement méprisé, quand bien même les courriers adressés par monsieur le Recteur à l'issue de leur recours gracieux sont rassurants sur leur valeur professionnelle : sans doute est-ce le signe que les enseignants ont besoin de la même bienveillance que l'institution leur demande vis-à-vis des élèves qu'ils ont en charge.

Pour 37 collègues, l'appréciation finale est « à consolider ». Des dispositifs ont-ils été proposés pour que cet avis, lorsqu'il est attribué au 6ème ou au 8ème échelon, puisse évoluer ?

Au 9ème échelon, l'incompréhension des collègues est grande : la majorité des items n'est pas celle qui conduit à l'appréciation finale. Ce sont les items inférieurs et moins nombreux qui semblent conduire à la déterminer. Une clé de compréhension est nécessaire pour que chacun puisse comprendre et accepter cette appréciation finale dont on sait l'importance qu'elle revêt particulièrement à ce moment de la carrière.

8 collègues n'ont pu bénéficier du RDV de carrière au 9ème échelon : quelle appréciation finale leur sera attribuée pour la campagne d'accès à la hors-classe 2019 et sur quels critères le sera-telle ? Les collègues bénéficieront-ils d'un RDV de carrière en dehors de la plage d'appel puisqu'ils n'étaient pas devant élèves au moment de leur RDV ?

En ce qui concerne plus particulièrement le passage à la hors classe, le Sgen-CFDT demande que les avis des personnels qui n'ont pas eu de rendez-vous de carrière soient revus cette année, compte tenu du manque d'explications et d'appropriation par les évaluateurs qui n'ont pas tous compris que ces avis seraient pérennes.

Pour celles et ceux qui ont eu un rendez-vous de carrière, le Sgen-CFDT rappelle qu'il demande le décontingement des avis afin de permettre une évaluation objective qui sera comprise et donc mieux acceptée par les personnels.

Pour terminer, les élus du Sgen-CFDT agiront au cours de ce mandat comme ils l'ont toujours fait, dans l'intérêt des collègues, avec pragmatisme sans être opposant de principe, en assumant leur rôle de contre-pouvoir et de contributeur à l'intérêt général.